

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 30 octobre 2023

CDDG(2023)14  
Point 4 de l'ordre du jour

## **COMITÉ EUROPÉEN SUR LA DÉMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE (CDDG)**

### **ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU CDDG CONFORMÉMENT À SON MANDAT 2022-2025**

**Le CDDG est invité à prendre note des informations ci-dessous et à les utiliser comme base de discussion au point 4 de l'ordre du jour, sur les progrès réalisés.**

Note du Secrétariat  
établie par la  
Direction Générale de la Démocratie et de la Dignité Humaine  
Division de la gouvernance démocratique

---

## Introduction

Le présent document donne un aperçu de l'état d'avancement dans la mise en œuvre des missions principales et des tâches spécifiques du Comité Européen sur la Démocratie et la Gouvernance (CDDG) en 2022-2023.

Après l'exercice biennal précédent (2020-2021) qui a vu la grande majorité des réunions se tenir en ligne ou dans un format hybride, la situation est revenue à la normale avec l'utilisation de réunions en présentiel qui permettent de meilleures conditions de travail et de contribution. Conformément aux incitations à l'utilisation des outils informatiques<sup>1</sup>, le CDDG a continué à utiliser la participation à distance pour les réunions informelles en ligne et hybrides. L'inflation des frais d'hôtel à Paris a contraint le Bureau à mettre fin à toute réunion dans la capitale.

La période biennale actuelle a été marquée par l'attaque militaire massive de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, et le CDDG a publié sur son site web une déclaration publique rappelant que la bonne gouvernance démocratique était essentielle au maintien de la paix et de la sécurité. Par ailleurs, à la suite du 4<sup>e</sup> sommet des chefs d'État et de gouvernement (Reykjavik, 16-17 mai 2023), de nouveaux mandats pour les comités intergouvernementaux ont été préparés pour 2024-2027.

À la fin de l'année 2023, le CDDG a achevé la plupart de ses tâches générales et cinq de ses huit principaux résultats.

Il convient de mentionner que diverses autres entités ont contribué à la mise en œuvre de ces tâches et de ces résultats, notamment :

- le Centre d'expertise pour la bonne gouvernance (ci-après le CEBG), en particulier en ce qui concerne le Label européen d'excellence en matière de gouvernance (ELoGE) et les évaluations par les pairs, qui sont tous deux mis en œuvre en coopération entre le CDDG et le CEBG,
- la Division des élections et de la démocratie participative ainsi que la Commission de Venise, en ce qui concerne l'examen de la mise en œuvre de la CM/Rec (2017)5,
- le Congrès, l'Assemblée parlementaire et la Conférence des OING en tant que participants réguliers aux activités du CDDG, mais aussi des organes extérieurs au Conseil de l'Europe, qui ont tous apporté une contribution précieuse à la préparation de nouveaux textes et au partage d'expériences sur divers sujets.

---

<sup>1</sup> Voir la [Résolution CM/Res\(2021\)3 sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail](#).

## ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU CDDG CONFORMÉMENT À SON MANDAT 2020-2021

### MISSIONS PRINCIPALES

*Sous l'autorité du Comité des Ministres, en tenant compte des rapports de la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, et en s'appuyant notamment sur les réalisations dans le domaine de la démocratie locale et régionale et de la gouvernance à tous les niveaux, le CDDG dirige les travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance démocratique et conseille le Comité des Ministres dans son domaine de compétence. Il a pour mission générale de contribuer au renforcement des institutions démocratiques et de la bonne gouvernance à tous les niveaux de gouvernement, en mettant tout particulièrement l'accent sur les réformes structurelles institutionnelles à tous les niveaux et sur l'augmentation de la participation des citoyens à la prise de décision politique afin de renforcer leur interaction et leur confiance dans les institutions publiques. Ce faisant, le CDDG s'attaque aux défis émergents, tels que le fait de tirer parti des avantages de la transformation numérique pour la démocratie et la gouvernance tout en palliant les risques qu'elle présente, de promouvoir la durabilité environnementale de l'action publique et de garantir la conformité de la réponse à la pandémie de Covid-19 et à ses conséquences avec les principes fondamentaux de la bonne gouvernance démocratique.*

Missions principales	État de la mise en œuvre en 2022-2023
<p>(i) assurer le suivi des décisions pertinentes prises lors de la 131e session du Comité des Ministres (Hambourg, 21 mai 2021) (...) et en particulier contribuer à la mise en œuvre des priorités stratégiques clés relatives à son domaine d'expertise spécifique, telles qu'identifiées dans le Cadre stratégique du Conseil de l'Europe, et répondre aux conclusions et défis clés respectifs énoncés dans le Rapport 2021 de la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit "Un renouveau démocratique pour l'Europe" ;</p>	<p>En ce qui concerne le renforcement du rôle du CdE et la coopération avec les partenaires internationaux, le CDDG a intensifié ses contacts avec divers acteurs traitant de la démocratie et de la gouvernance. Il a établi des contacts avec la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES), le Partenariat européen pour la démocratie (EPD), l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et l'Economist Intelligence Unit, sur les priorités actuelles, les domaines de travail d'intérêt commun et les possibilités de coopération.</p> <p>Les conclusions du rapport 2021 de la Secrétaire Générale, notamment en ce qui concerne le recul démocratique, mais aussi celles pour les années 2022 et 2023, ont été reflétées dans les travaux du CDDG chaque fois que cela était possible.</p> <p>Cela concerne en particulier la préparation de la Recommandation CM/Rec(2023)5 sur les principes de bonne gouvernance démocratique (adoptée en septembre 2023).</p>

<p>(ii) contribuer aux travaux du Conseil de l'Europe sur la numérisation et l'intelligence artificielle en relation avec la démocratie et la gouvernance</p>	<p>Un représentant du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) est invité régulièrement aux réunions du CDDG pour l'informer de l'état d'avancement et échanger sur le contenu du projet de convention-cadre sur l'intelligence artificielle. Le CDDG et son rapporteur sur les nouvelles technologies et la démocratie ont répondu en 2022-2023 à toutes les demandes de contribution du CAI et de nombreuses suggestions ont été envoyées pour renforcer l'inclusion du sujet de la démocratie et de la gouvernance dans le projet de convention.</p>
<p>(iii) élaborer des normes relatives à la démocratie et à la gouvernance, notamment en ce qui concerne la modernisation des institutions démocratiques, les réformes de l'administration publique, la décentralisation, la participation des citoyens et la gouvernance démocratique, aux niveaux local, régional et/ou national ;</p>	<p>Le CDDG a produit en 2022-2023 - conformément aux principaux résultats énumérés dans son mandat - des rapports et des instruments juridiques (recommandations du Comité des ministres) sur des sujets tels que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les processus électoraux, les principes de bonne gouvernance démocratique, la démocratie délibérative, l'administration publique verte et la gouvernance multiniveaux.</p>
<p>(iv) promouvoir l'échange d'informations, de points de vue et d'expériences et diffuser les bonnes pratiques en matière de conception et de mise en œuvre de réformes dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance, y compris aux niveaux local et régional, et en matière de coopération transfrontalière dans le cadre de la convention de Madrid, en servant de forum pour les États membres, les participants et les observateurs, en compilant les meilleures pratiques et en rédigeant des manuels et des lignes directrices ;</p>	<p>Les échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques ont lieu en permanence car ils constituent un point standard de l'ordre du jour de chaque réunion plénière du CDDG. En outre, les échanges de vues avec les membres des gouvernements figurent régulièrement à l'ordre du jour des réunions, en particulier en ce qui concerne les pays bénéficiaires des activités de coopération mises en œuvre par le Centre d'expertise.</p> <p>Voir (iii) ci-dessus concernant le CDDG. Les documents et les normes produits (parfois étayés par des compilations de réponses à des questionnaires) fournissent des informations précieuses et des bonnes pratiques.</p> <p>Le Centre d'expertise a produit plusieurs boîtes à outils nouvelles ou révisées, telles que le nouveau benchmark ELoGE, le nouvel outil sur la planification stratégique au niveau régional et un outil actualisé sur la gestion des ressources humaines.</p>

<p>(v) fournir des informations sur la législation, les politiques et les pratiques nationales dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance aux États membres qui en font la demande, y compris par le biais d'évaluations par les pairs et du service de réaction rapide (RRS) ;</p>	<p><a href="#">Des évaluations par les pairs</a> avec la participation d'experts du CDDG ont été organisées par le Centre d'expertise (CEBG) dans une douzaine d'États membres. Toutes ces ont abouti à des recommandations en matière de politiques, et parfois à des améliorations législatives.</p> <p>Huit demandes (cinq en 2022, quatre en 2023) ont été formulées par des pays et ont reçu une réponse par l'intermédiaire du <a href="#">service de réponse rapide (SRR)</a> ; les réponses ont permis aux homologues des pays demandeurs d'acquérir une expérience précieuse pour la conception de diverses réformes et des mesures ont été prises au cours des années précédentes pour rendre les informations collectées plus facilement accessibles à tout État membre intéressé.</p>
<p>(vi) promouvoir la mise en œuvre des 12 principes de bonne gouvernance démocratique dans le cadre de ses travaux et en fournissant des orientations et des contributions aux activités du Centre d'expertise pour la bonne gouvernance ;</p>	<p>Les 12 principes de bonne gouvernance démocratique ont continué en 2022-2023 à être constamment mentionnés dans tous les documents du CDDG et ils constituent la base des boîtes à outils et des critères de référence du Centre d'expertise. Les principes seront davantage promus par des activités de suivi de la récente Recommandation CM/Rec(2023)5 sur les principes de bonne gouvernance démocratique (applicables à tous les niveaux de gouvernement) qui se sont appuyés sur ces anciens "12 principes" applicables au niveau local. Le CEBG présente un rapport d'activité annuel et des mises à jour régulières de ses activités au Bureau du CDDG et aux réunions plénières. Les membres du CDDG participent activement aux projets du CEBG, contribuant ainsi à la promotion et à la mise en œuvre des normes et des outils pertinents.</p>
<p>(vii) participer à la plateforme européenne des parties prenantes qui délivre l'accréditation aux entités autorisées à octroyer le label européen d'excellence en matière de gouvernance (ELOGE) et faire régulièrement rapport au Comité des ministres sur la mise en œuvre d'ELOGE ;</p>	<p>Le Bureau du CDDG, ainsi que les représentants de la COING et d'autres participants du Congrès et de l'APCE, constituent la Plateforme d'accréditation ELOGE (anciennement Plateforme d'acteurs). La Plateforme a tenu une réunion en 2022 et deux en 2023. En 2023, une cérémonie ELOGE pour les municipalités françaises a été organisée au Conseil de l'Europe avec la participation des membres de la plateforme d'accréditation.</p>
<p>(viii) fournir des orientations et des contributions aux activités de coopération visant à renforcer la participation civile et à apporter un soutien aux États membres dans le domaine électoral ;</p>	<p>Les représentants de la Division des élections et de la démocratie participative, qui sont responsables de ces activités, participent régulièrement aux réunions ou aux activités pertinentes du CDDG, telles que la préparation du rapport et de la recommandation sur la démocratie délibérative et l'examen de la mise en œuvre de la recommandation sur le vote électronique. Ils présentent également leurs activités et participent à un échange de vues annuel avec le CDDG.</p>

<p>(ix) contribuer aux sessions du Forum mondial de la Démocratie du Conseil de l'Europe et en assurer le suivi lorsque les thèmes abordés relèvent du mandat du CDDG ;</p>	<p>Le CDDG est régulièrement informé de la préparation du Forum et, par l'intermédiaire de son secrétariat, contribue aux éditions du Forum.</p> <p>Le CDDG a contribué à l'édition 2022 du Forum avec un <i>forum talk</i> sur "La délibération : un stimulant pour la démocratie ?" et contribue à l'édition 2023 avec un forum sur "Construire la paix et la démocratie par-delà les frontières".</p>
<p>(x) sans préjudice des mandats des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe qui suivent déjà les travaux des mécanismes de suivi, suivre les activités des organes de suivi et autres organes compétents ;</p>	<p>Le CDDG est régulièrement invité à commenter les recommandations et résolutions d'autres instances du Conseil de l'Europe et il suit les activités d'autres organes travaillant dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance. Le Secrétariat informe régulièrement le CDDG de toute activité ou document interne pertinent, en particulier de la Secrétaire Générale, du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, de la Conférence des OING, de la Commission de Venise. Des échanges de vues sont régulièrement organisés avec les représentants de ces instances.</p>
<p>(xi) promouvoir et suivre la mise en œuvre des instruments non contraignants qu'elle a élaborés ;</p>	<p>Le CDDG encourage la mise en œuvre des instruments non contraignants qu'il a préparés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il est régulièrement fait référence aux recommandations et rapports antérieurs qu'il a préparés, par exemple la Recommandation CM/Rec (2023)5 récemment adoptée sur les principes de bonne gouvernance démocratique (qui contient également une liste de tous les textes pertinents élaborés par le CDDG et son prédécesseur, le CDLR, ainsi que d'autres documents de référence importants produits par d'autres instances du Conseil de l'Europe).</li> <li>- les projets du Centre d'Expertise fournissent des conseils politiques et un renforcement des capacités pour aider à la mise en œuvre des recommandations.</li> <li>- Compte tenu de l'importance politique particulière de la Recommandation CM/Rec(2017)5 sur le vote électronique, le CDDG a procédé à un examen de sa mise en œuvre lors d'une conférence le 16 juin 2023 (organisée conjointement avec la Division des élections et de la démocratie participative et la Commission de Venise). Les résultats seront examinés lors de la 18<sup>e</sup> réunion plénière.</li> </ul>
<p>(xii) organise chaque année un échange de vues afin d'évaluer ses activités et de conseiller le Comité des Ministres et le Secrétaire Général sur les priorités futures dans son secteur, y compris les nouvelles activités possibles et celles qui pourraient être interrompues ;</p>	<p>Cet échange de vues a lieu à la fin de chaque année afin de fournir au Comité des ministres (à travers le GR-DEM) un retour d'information sur ses activités.</p>

<p>(xiii) tient dûment compte, dans l'accomplissement de ses tâches, des perspectives d'intégration suivantes : l'égalité entre les hommes et les femmes, la jeunesse, les droits de l'enfant, les droits des personnes handicapées, ainsi que les questions relatives aux Roms et aux gens du voyage ;</p>	<p>Des rapporteurs sur l'égalité des sexes et sur les questions sociales, y compris les droits des personnes handicapées, ont été nommés entre autres pour assurer la liaison avec d'autres activités et organes pertinents du CdE et pour examiner tout projet de document également sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'inclusion sociale. Ils font régulièrement des suggestions en rapport avec le travail du CDDG. Voir également le point xiv ci-dessous.</p>
<p>(xiv) le cas échéant, contribuer à l'édification de sociétés cohésives et au renforcement du rôle et de la participation significative de la société civile dans ses travaux ;</p>	<p>Le rôle important et la participation de la société civile sont pris en compte à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la participation active et continue des représentants de la COING à toutes les activités du CDDG, de ses groupes de travail, de la Plateforme ELoGE (dont la composition comprend jusqu'à deux représentants avec droit de vote) ;</li> <li>- le mandat du CDDG et les activités qui lui sont consacrées - voir en particulier le travail sur la démocratie délibérative et participative ;</li> <li>- l'intégration de la cohésion sociale et de la participation civile dans tous les travaux, car ces sujets sont également la pierre angulaire d'une bonne gouvernance démocratique.</li> </ul>
<p>(xv) conformément aux décisions CM/Del/Dec(2013)1168/1 0.2 du Comité des Ministres, procède, à intervalles réguliers, dans la limite des ressources disponibles et en tenant compte de ses priorités, à un examen de tout ou partie des conventions dont elle a été chargée, en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels concernés, et fait rapport au Comité des Ministres ;</p>	<p>Lors de sa 14<sup>e</sup> réunion, le CDDG a procédé à un examen de l'état des signatures, de la ratification et de la mise en œuvre des conventions relevant de sa responsabilité, ainsi que des éventuelles nouvelles mesures à prendre dans le cadre de cette tâche. Un autre examen était prévu pour 2024.</p>

<p>(xvi) contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable et examiner les progrès accomplis à cet égard, en particulier en ce qui concerne l'objectif 5 : égalité des sexes, l'objectif 11: villes et communautés durables et l'objectif 16 : paix, justice et institutions fortes.</p>	<p>Les ODD sont pris en compte et mentionnés dans les travaux du CDDG et du CEBG, par exemple dans la Recommandation CM/Rec(2023)5 sur les principes de bonne gouvernance démocratique, qui se réfère explicitement aux ODD en mettant l'accent sur l'ODD 16. En ce qui concerne l'ODD 5, les rapporteurs du CDDG sur l'égalité entre les femmes et les hommes examinent tous les projets de textes sous l'angle de l'intégration de la dimension de genre, conformément à la stratégie du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le rapport sur l'administration publique verte, préparé tout au long de l'année 2023, et la conférence "The Need for Green Public Administration in the Context of Good Democratic Governance : Échange de bonnes pratiques européennes" (sous l'égide de la présidence islandaise du Comité des Ministres) qui s'est tenue le 26 avril 2023 font écho à l'ODD 11. Comme mentionné précédemment, une <a href="#">page spéciale sur les ODD</a> est maintenue sur le site web de la Division de la gouvernance démocratique.</p>
---	---



## PRINCIPAUX LIVRABLES (TÂCHES SPÉCIFIQUES)

<p>1. Projet de recommandation sur les principes de bonne gouvernance démocratique d'application générale à tous les niveaux de gouvernement, s'appuyant sur les 12 principes de bonne gouvernance démocratique au niveau local.</p>	<p>La Recommandation CM/Rec(2023)5 a été préparée puis adoptée par le Comité des ministres en septembre 2023. En outre, un exposé des motifs a également été élaboré.</p>
<p>2. Rapport sur les nouvelles formes de démocratie délibérative et participative, en vue de compléter la recommandation CM/Rec(2018)4 sur la participation des citoyens à la vie publique locale et les lignes directrices de 2017 sur la participation civile au processus décisionnel, et en tenant compte de ses propres travaux sur la démocratie électronique.</p>	<p>Le rapport a été préparé et soumis à l'examen du Comité des Ministres en septembre 2023, puis publié.</p> <p>En outre, le CDDG a préparé - et le Comité des Ministres a adopté - la Recommandation (2023)6 sur la base des conclusions de ce rapport.</p>
<p>3. Rapport sur l'administration publique verte visant à collecter et à diffuser les bonnes pratiques et les études de cas et à définir des orientations pour les administrations aux niveaux local, régional et national, en tenant compte des travaux de l'édition 2020-2021 du Forum mondial de la démocratie et de ses travaux antérieurs sur la numérisation de l'administration publique.</p>	<p>Le rapport a été préparé et soumis pour adoption lors de la 18<sup>e</sup> réunion du CDDG.</p>
<p>4. Manuel sur l'utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle par l'administration publique, recensant les études de cas, les meilleures pratiques et les recommandations politiques.</p>	<p>(date limite 31/12/2024)</p>

5. Projet de recommandation sur la gouvernance multiniveaux	(date limite 31/12/2025)
6. Rapport sur la gouvernance multiniveaux et la réponse aux urgences, sur la base de ses travaux sur la gouvernance démocratique et la réponse à la pandémie de COVID.	Le rapport a été préparé et soumis à l'examen et à l'adoption lors de la 18 <sup>e</sup> réunion du CDDG.
7. Rapport sur la fourniture de services sociaux au niveau local, sur la base des informations recueillies dans le cadre de ses travaux sur la gouvernance démocratique et la pandémie de COVID.	(date limite 31/12/2025)
8. Consultation pour faire le point sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2017)5 sur le vote électronique et des Lignes directrices sur les nouvelles technologies et les différentes étapes du processus électoral, avec la participation de la Commission de Venise et des organes d'administration des élections, en plus de la tenue de réunions d'examen sur la mise en œuvre de ladite recommandation au moins tous les deux ans à compter de son adoption.	La consultation a eu lieu lors de la conférence du 16 juin 2023 avec la participation de membres d'organismes nationaux de gestion des élections ; les conclusions ont été discutées lors de la 18 <sup>e</sup> réunion du CDDG.

## RÉUNIONS TENUES EN 2022-2023

	Dates de réunion	Lieu/Modalité
<b>Bureau</b>		
23e réunion	24-25 mars 2022	Hybride/ Strasbourg
24e réunion	13-14 octobre 2022	Paris
25e réunion	23-24 mars 2023	Strasbourg
26e réunion	19-20 octobre 2023	Strasbourg
<b>Plateforme ELoGE</b>		
	25 mars 2022	Hybride/ Strasbourg
	24 mars 2023	Strasbourg
	20 octobre 2023	Strasbourg
<b>CDDG</b>		
15e plénière	21-22 avril 2022	Hybride / Strasbourg
16e plénière	28-29 novembre 2022	Strasbourg
Conférence sur l'administration publique verte (sous les auspices de la présidence islandaise)	26 avril 2023	Strasbourg
17e plénière	27-28 avril 2023	Strasbourg
Conférence CDDG (en partenariat) sur la mise en œuvre de la CM/Rec(2017)5 sur le vote électronique	16 juin 2023	Strasbourg
18e plénière	23-24 novembre 2023	Strasbourg
<b>Groupe de travail sur les principes de bonne gouvernance démocratique (GT-BG)</b>		
	24-25 février 2022	Hybride / Strasbourg
	9-10 juin 2022 (informel)	En ligne
	15-16 septembre 2022	En ligne
<b>Groupe de travail sur la démocratie délibérative (GT-DD)</b>		
	5-6 mai 2022	Hybride
	1 + 4 juillet 2022 (informel)	En ligne
	26-27 septembre 2022	Strasbourg
	1er mars 2023	En ligne
<b>Groupe de travail sur la gouvernance (GT-G)</b>		
	2-3 février 2023	Strasbourg
	28 juin 2023 (informel)	En ligne
	21-22 septembre 2023	Strasbourg
<b>Groupe de travail sur l'administration publique verte (GT-A)</b>		
	2-3 mars 2023	Strasbourg
	27 juin 2023 (informel)	En ligne
	2-3 octobre 2023	Strasbourg